

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE  
COMMUNE DE MIGLOS

## ARRÊTÉ

Le maire de la commune de MIGLOS

Vu le code des collectivités territoriales

## ARRÊTE

### LE STATIONNEMENT DE TOUT VEHICULE

EST INTERDIT DEVANT L'ÉGLISE DE NORGEAT A COMPTER DU

31 JUILLET 2023

Le maire de MIGLOS,  
Le commandant de la gendarmerie de TARASCON

Sont chargés par tous les moyens légaux mis à leur disposition de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Miglos le 31 juillet 2023

Le Maire,  
Sébastien LACROIX



RF FOIX ARIEGE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2023 009-210901922-20230731-AR 2023_15-AR